

Profil d'exigences :

Commission centrale normes [nouveau]

La commission centrale normes est responsable du positionnement de l'association dans le cadre de la normalisation. Elle suit les projets de modification des normes suisses et exerce son influence dans l'intérêt de la branche.

Tâches

- Responsabilité du positionnement stratégique dans le cadre de la normalisation
- Suivi de l'élaboration des normes (nouveau, modifications, révisions, etc.)
- Décision stratégique quant à l'influence à exercer sur les différentes normes
- Identification des besoins de la branche et influence en faveur de normes pragmatiques
- Demandes au secrétariat central pour la désignation d'experts au sein des organes de normalisation
- Garantie de formations initiales et continues conformes aux normes
- Lancement d'offres non formelles pour diffuser les connaissances des normes au sein de la branche
- Lancement et élaboration de projets concrets pour le processus budgétaire
- Contribution et apport d'expertise dans le cadre de l'élaboration des normes
- Prise de décisions relatives aux détails techniques dans le processus de mise en œuvre
- Encadrement constructif de la mise en œuvre à l'échelle du système de milice

Compétences

- Définition de l'orientation stratégique dans le domaine des normes
- Définition de projets concrets dans le cadre du budget
- Encadrement stratégique de la mise en œuvre avec possibilité d'intervention
- Convocation de séances

Nombre de séances

- 3 séances par année au minimum

Reporting

- Reporting stratégique aux présidents des comités techniques. Reporting opérationnel au responsable Technique et gestion d'entreprise.